

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 janvier 2023 à 14h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 19/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six janvier à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 22 - Absents : 4 dont 1 pouvoir

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON, Christian ZEDET.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : Pierre ASCHIERI après le vote des décisions de bureau

PROCURATIONS : Henri CHIRIS à Jean-Marc DELIA

ABSENTS : Jean-Louis CONIL, Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation de Monsieur Jean-Pierre ROZELOT et distribution du nouvel Essentiel du Conseil de Développement consacré à notre projet de territoire et au contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**
- 2. Projets de décisions du bureau**
- 3. Préparation du conseil communautaire**
- 4. Présentation par le bureau d'études « Groupement Eliante-Consilium-up to tri » des objectifs et des coûts du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - (Intervenantes : Madame Stéphanie KIRCHHOFFER et Madame Alix SERGENT)**
- 5. Information sur le nouveau contrat avec la Région : « Nos territoires d'abord »**
- 6. Présentation de l'édition 2023 « Les 10 jours de l'emploi »**
- 7. Questions diverses**
 - Information : Forum de l'économie de proximité – Espace du Thiey – Saint-Vallier-de-Thiey le lundi 6 février 2023 – 9h30 à 18h30

1. Présentation de Monsieur Jean-Pierre ROZELOT et distribution du nouvel Essentiel du Conseil de Développement consacré à notre projet de territoire et au contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Présentation de Jean-Pierre ROZELOT du Contrat de relance et de transition écologique et le projet de territoire sur lequel il s'appuie.

Les objectifs principaux sont de deux types :

- Pour la nature : Le retour à la nature tant dans le milieu végétal qu'animal - La réduction des agressions à la nature qui sont liées à notre mode de vie économique et sociale ou à notre environnement naturel - La réhabilitation des friches urbaines et industrielles.
- Pour la réduction de la consommation de ressources naturelles épuisables : Energie - Matériaux - Rénovation énergétique des bâtiments - Pistes cyclables et améliorations d'efficacité énergétique en matière de mobilité - Approvisionnement de la restauration collective en produits locaux.

Distribution du nouvel essentiel qui détaille les préconisations.

2. Projets de décisions du bureau

DB2022_004 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Commune de Cabris - Rénovation de l'éclairage public – Avenant n°2

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public de la commune de Cabris dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, il convient d'établir un avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage suite au changement d'attributaire de la subvention du Département.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer aux votes.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune de Cabris, la subvention du Département dont la commune est attributaire.

DB2022_005 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Commune de Caille - Rénovation de l'éclairage public – Avenant n°1

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public de la commune de Caille, dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, il convient d'établir un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage suite au changement d'attributaire de la subvention du Département.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer aux votes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage joint en annexe ;

- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune de Caille, la subvention du Département dont la commune est attributaire.

DB2022_006 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Commune des Mujouls -Clôture de l'opération - Travaux d'aménagement du village -Restauration de l'église Saint-Martin et de la chapelle Sainte-Marthe -

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'opération d'aménagement du village 2018, de restauration de l'église et de la chapelle de la commune des Mujouls, dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la Communauté d'agglomération du pays de Grasse, est aujourd'hui achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière;
- **DE CLOTURER** cette opération.

DB2022_007 : Mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Inscrite dans la loi ASAP, la réforme des modes d'accueil du jeune enfant a parmi ses objectifs, la simplification et la clarification de la réglementation applicable aux modes d'accueil individuel et collectif du jeune enfant.

Les établissements d'accueil doivent donc mettre en conformité leur règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des structures et y annexer différents protocoles, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires.

Suite à des mises à jour du règlement, il est proposé au Bureau communautaire d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du Jeune Enfant qui s'appliquera à compter du 1^{er} février 2023.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce règlement de fonctionnement qui s'appliquera au 1^{er} février 2023 ;
- **D'AUTORISER** le service Petite Enfance à appliquer et à diffuser ce règlement à compter du 1^{er} février 2023.

DB2022_008 : Accord-cadre – Groupement de commandes entre la Communauté de Communes Alpes d’Azur, la Communauté d’Agglomération Estérel Côte d’Azur Agglomération, la Communauté d’Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d’Agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse. - Avenant n°3 au marché négocié - Déploiement d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l’Ouest Alpes Maritimes et le Sud du Var.

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au Bureau communautaire d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°3 ayant pour objet de modifier le mécanisme d’évolution des prix pour passer d’un prix ferme définitif à un prix révisable afin de tenir compte de la hausse des prix.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n’est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’avenant n°3, joint en annexe, au marché n°2021/43 à intervenir entre les membres du groupement de commande et le groupement solidaire DALKIA Electrotechnics (mandataire) / IZIVIA SA / Société Nouvelle POLITI ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer l’avenant n°3 au marché n°2021/43.

DB2022_009 : Opérations programmées d’amélioration de l’habitat privé 2022-2027 OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des dispositifs programmés d’amélioration de l’habitat privé opérationnels depuis le 4 octobre 2022 pour une durée de 5 années, la communauté d’agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions. Aussi a-t-elle été saisie, via son opérateur la SPL Pays de Grasse Développement, sur l’octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d’agglomération, gestionnaire des aides de l’Agence nationale de l’habitat (Anah) par délégation de compétence. Les treize (13) demandes de subventions, déposées au titre de l’OPAH-Pays de Grasse 2022-2027, portent sur un montant total de 25 699,00 € en faveur de propriétaires occupants réalisant des travaux d’économie d’énergie et d’adaptation du logement pour l’autonomie, pour un total de travaux de 266 760,00 € HT.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n’est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l’unanimité **DECIDE** :

- **D’ATTRIBUER** dans le cadre établi par les conventions d’opérations programmées pour la période 2022–2027 et par la présente délibération, les aides de la Communauté d’agglomération pour un montant global de **25 699,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur pour un total de **11 157,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse, et à faire l’avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2023 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Le vote des décisions étant terminé, les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire**
 - **Présentation par le bureau d'études « Groupement Eliante-Consilium-up to tri » des objectifs et des coûts du *Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)* -**
 - **Information sur le nouveau contrat avec la Région : « Nos territoires d'abord »**
 - **Modalités de mise en œuvre de la politique territoriale**
 - **Présentation de l'édition 2023 « Les 10 jours de l'emploi »**
 - **Forum de l'économie de proximité** – Espace du Thiey – Saint-Vallier- de-Thiey le lundi 6 février 2023 – 9h30 à 18h30
- **Commissions à venir :**
- EMPLOI le 26 janvier à 17h à la CAPG
 - CULTURE le lundi 30 janvier à 17h à la CAPG
 - FINANCES le jeudi 02 février à 17h30 à la CAPG
 - HABITAT & LOGEMENT le lundi 06 février à 16h00 à la CAPG
 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE le jeudi 07 février à 15h00 à l'office du tourisme

Fin de la séance à 17h00

Fait à Grasse, le 30 janvier 2023

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



